

8 novembre 2013

# Le volet habitat dans le PLUI

## Le PLUI du Pays de Wissembourg

Aménagement du  
Territoire

Alain KLEIN



# Le territoire

- le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg se compose de 12 communes et de 4 communes associées.
- sa population s'élève à 17 106 habitants.
- il se situe dans le Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord
- il est adossé à la frontière franco-allemande



# Le volet habitat ?

## 4 objectifs

- mener une politique urbaine qui permette le développement de l'offre de logements pour dynamiser le territoire
- offrir l'opportunité de réaliser un itinéraire résidentiel complet
- Améliorer les conditions d'habitation dans le parc existant
- mettre en place un observatoire de l'habitat



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

# Mener une politique urbaine qui permette le développement de l'offre de logements pour dynamiser le territoire

- produire 2 000 logements à l'horizon 2025

Sectoriser l'offre du logement différemment que le SCOTAN tout en respectant l'enveloppe accordée

- se doter d'une véritable politique foncière

Instaurer le droit de préemption urbain

Développer le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Local

Faciliter l'émergence d'opération d'habitat permettant de limiter la charge foncière (qualité de la desserte, bouclages, proximités, ...)

# Offrir l'opportunité de réaliser un itinéraire résidentiel complet

- développer l'attractivité résidentielle pour favoriser l'accueil et le maintien des jeunes ménages actifs

Orienter l'offre vers des logements de 2 à 4 pièces

Mieux appréhender les besoins des très jeunes actifs (apprentis, stagiaires, ...) particulièrement pour de courtes périodes

- 
- répondre aux besoins des seniors et des personnes à mobilité réduite

Faciliter le maintien à domicile

Créer des habitats intergénérationnels

Informations sur l'évolution possible du bâti

# Améliorer les conditions d'habitations dans le parc existant

- réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

Recensement des bâtis disponibles

Informé les aides possibles (PIG rénov-habitat, ANAH, ...)

- favoriser l'évolution des « vieux » lotissements

Mise en œuvre de règles d'urbanisme permettant l'évolution (implantation, hauteur, emprise au sol, ..)

- Participer à la réduction des situations d'indignité

Mettre en œuvre un dispositif d'alerte de situations d'habitat indigne (recensement des arrêtés de péril, arrêtés d'insalubrité, abandon manifeste, ...)

# Mettre en place un observatoire de l'habitat

- Créer une instance de suivi et de coordination de la politique de l'habitat du territoire
- Disposer de données régulières sur les évolutions démographiques, économiques, sociales, ...
- organiser un système d'observation permettant de connaître la demande de logement en mobilisant les acteurs disposant d'informations



La communauté de communes  
vous remercie  
pour votre attention